

OPTIMA

Assurance Incendie et Risques Divers

Police « périls nommés » de Belfius Assurances

Grâce à l'assurance Incendie Optima, nous voulons mettre chaque entreprise ou organisation à l'abri en toutes circonstances. Assurer un patrimoine de façon optimale, c'est s'assurer que la pérennité des activités ne soit pas menacée. En fonction des besoins, il est possible de compléter les garanties de base à la carte avec une vaste gamme de garanties supplémentaires.

Un assureur à votre service :

- **Belfius Prevention Team & Formation:** la sécurité, notre priorité ! Équipe interne d'ingénieurs experts, plans de prévention personnalisés, formations Atrium, sessions d'informations...
- **Accompagnement** lors de l'estimation du patrimoine
- **Rapidité et accessibilité 24h/24 et 7j/7** lors d'un sinistre (centrale d'alarme)
- Des **interlocuteurs dédiés et disponibles** pour la gestion des polices, des dossiers de sinistres et de la comptabilité
- **CLAIMS HUB** : application développée en collaboration avec Prodatex, en vue d'améliorer la satisfaction client à travers l'optimisation des procédures de règlement de sinistres
- **Belfius Insurance Net** : un outil en ligne complet et incontournable, pour la gestion d'un portefeuille d'assurances et des déclarations de sinistres
- **POBOS** : accompagnement psychologique lors de la survenance d'événements traumatisants. Assistance offerte aux victimes et aux collègues

L'assurance Incendie et Risques Divers « Optima »

L'assurance Optima est une assurance « Périls nommés », c'est-à-dire qu'elle couvre toutes les garanties mentionnées dans les conditions générales et particulières, à l'exception de ce qui est exclu.

Biens à assurer	Montant à assurer
Bâtiment : locaux à usage professionnel ou privé pour les propriétaires, utilisateurs ou locataires du bâtiment.	En concertation, un expert se rend sur place pour évaluer gratuitement les montants à assurer pour le bâtiment.
Matériel nécessaire à l'activité professionnelle : machines, outils, fournitures de bureau, archives...	
Marchandises : stocks, matières premières, produits finis, produits en cours de fabrication, emballages et déchets.	
Mobilier : équipement ménager et biens meubles à usage privé.	

Les garanties de base

L'assurance Optima prévoit, en plus de l'Assistance en cas de sinistre, le remboursement des dommages matériels causés par :

- > l'incendie (détection et réparation d'une fuite de gaz comprises), l'électricité, les conflits du travail et les attentats ;
- > la tempête et la grêle (pression de la neige comprise) ;
- > les catastrophes naturelles ;
- > les dégâts des eaux (infiltration d'eau de pluie comprise) ;
- > les bris de vitrages (en ce compris les dégâts aux enseignes lumineuses, sanitaires, écrans...).

Nos garanties vont plus loin pour offrir la meilleure protection et couvrent notamment :

- > les frais d'extinction, de sauvetage et de conservation. Les frais de déblai et de démolition nécessaires à la reconstruction ou la reconstitution des biens assurés endommagés. Les frais de soins médicaux et de funérailles.
- > les frais de remise en état du jardin endommagé à la suite des travaux d'extinction. Les frais d'hébergement pendant 6 mois maximum, lorsque les locaux à usage privé sont devenus inutilisables.

Les garanties facultatives

Moyennant une surprime, il est possible de souscrire les garanties complémentaires suivantes :

- > le vol ;
- > la responsabilité civile bâtiment pour la partie privée et/ou la partie professionnelle ;
- > la protection juridique ;
- > le chômage commercial ;
- > le Pack Optima+, qui offre de nombreuses extensions.

Les assurances complémentaires suivantes sont également possibles :

- > l'assurance Bris de machine ;
- > l'assurance Tous risques électroniques ;
- > l'assurance Pertes d'exploitation ;
- > l'assurance Valeurs.

Exclusions générales

Ne sont par exemple pas couverts par l'assurance Optima les dommages supplémentaires causés par la perte ou le vol d'objets à la suite d'un sinistre, les dommages causés par la guerre ou par des faits de même nature, les dommages causés par des armes ou la faute intentionnelle.

Application de la franchise

La franchise est déterminée en fonction du type de risque.

Belfius Prevention Team: la sécurité, notre priorité !

La prévention a pour objectif de proposer toutes les mesures techniques, physiques, psychologiques ou organisationnelles à mettre en œuvre, à tous les stades de l'activité et à tous les niveaux, en vue d'éviter ou de réduire les risques professionnels et par conséquent les dégâts matériels et immatériels. Pour plus de détails, rendez-vous sur www.belfius-assurances.be.

Un sinistre ?

Assistance urgente 24h/24 et 7j/7, par un simple coup de fil au numéro d'urgence 02 773 62 91. Cette assistance comprend notamment la fourniture de diverses informations, différentes formes d'assistance en cas de problèmes à l'étranger, la prise de mesures urgentes en rapport avec les bâtiments (aide si impossibilité d'accéder au bâtiment, mesures conservatoires ou réparations urgentes et provisoires suite à un sinistre...).

Belfius Insurance Net: un outil assurément incontournable !

Belfius Insurance Net est une application internet sécurisée (via eID) et gratuite qui permet de gérer en ligne un portefeuille d'assurances. Il devient ainsi possible de consulter les données d'une entreprise ou d'une organisation, les polices et les dossiers en cours de gestion, de télécharger divers documents mais aussi de déclarer un sinistre. Pour plus de détails, rendez-vous sur www.belfius-insurance-net.be.

Demander une offre ?

Vous pouvez vous adresser directement à un consultant ou à un chargé de relations.

La liste de nos experts commerciaux est également consultable via les pages de contact sur www.belfius-assurances.be.

Où cette assurance est-elle valable ?

L'assurance Optima est valable à l'adresse indiquée dans les conditions générales et nous proposons aussi des extensions comme par exemple :

- > matériel et marchandises temporairement déplacés lorsqu'ils se trouvent dans un bâtiment pour une exposition, une foire commerciale, un salon, un séminaire ou tout autre événement analogue dans un pays de l'Union européenne ;
- > tentes louées ou occupées à l'occasion d'une activité professionnelle ;
- > résidence temporaire.

Informations complémentaires

- > Belfius Assurances est une marque et un nom commercial de Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances établie en Belgique agréée sous le code 0037, Avenue Galilée 5, B-1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, IBAN BE72 0910 1224 0116, BIC GKCCBEBB.
- > L'assurance Optima est soumise au droit belge. Consultez les conditions de l'assurance Optima de Belfius Assurances (risque propre, biens couverts, limites de couverture, etc.) disponibles chez votre personne de contact ou sur www.belfius-assurances.be. Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.
- > Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est reconduit tacitement par périodes successives d'un an, sauf résiliation signifiée par l'une des parties au moins trois mois avant l'expiration de la période en cours.

- > Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à nous contacter. Pour toute plainte, nous vous invitons, dans un premier temps, à prendre contact avec votre consultant, votre gestionnaire de relation ou le gestionnaire de votre police.

Si la réponse reçue ne répond pas à vos attentes, nous vous invitons à vous adresser au service Plaintes de Belfius Assurances, Avenue Galilée, 5 à 1210 Bruxelles ou via e-mail : plaintes@belfius-insurance.be

Vous n'avez toujours pas reçu entière satisfaction? Nous vous invitons dès lors à vous adresser au service de L'Ombudsman des Assurances, Square de Meeus, 35, à 1000 Bruxelles ou via e-mail : info@ombudsman.as.

Vous trouverez toutes les informations relatives à ce service sous le lien suivant : <http://www.ombudsman.as>